Réf. Farde e-Assemblées : 2685780

N° OJ : **105**

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Sports.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 105.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2025 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 105.000,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2025 :
1) 20.000,00 EUR à l'asbl Brussels Basketball pour la prime de la Coupe d'Europe ;
2) 80.000,00 EUR à l'asbl Prosport Bruxelles - Brussel pour les animations et activités sportives ;
3) 2.500,00 EUR à l'asbl Royal Excelsior Sports Club – 1904 pour l'événement Atom Run 2025 ;
4) 2.500,00 EUR à l'asbl Bucs Bears Promotion pour le soutien projet cyclisme avec les Maisons des Enfants.

Annexes :